

Les processus délibératifs, comme les jurys de citoyens, les conférences de consensus ou les scrutins délibératifs, sont de plus en plus utilisés pour impliquer les citoyens et d'autres parties intéressées afin d'éclairer le processus de développement des politiques publiques et ainsi résoudre des problèmes de santé publique (Scutchfield *et al.*, 2006; Abelson, 2009). Cela dit, on trouve très peu de données probantes sur l'efficacité des processus délibératifs dans des contextes réels de prise de décision (Mendelberg, 2002; Culyer et Lomas, 2006).

DÉFINITION : un « processus délibératif » est un processus permettant à un groupe d'acteurs de recevoir et d'échanger de l'information, de faire l'examen critique d'un enjeu et d'en venir à une entente qui guidera la prise de décision.

L'objectif de cette fiche d'information est d'initier les acteurs de santé publique à l'évaluation des processus délibératifs et plus spécifiquement :

- Pourquoi devrait-on évaluer les processus délibératifs?
- Qu'est-ce qui devrait être évalué?
- Quelles sont les différentes approches d'évaluation?
- Quels facteurs contextuels comptent dans l'évaluation des processus délibératifs?

Enfin, cette fiche d'information présente trois cadres qui pourraient s'avérer pertinents pour soutenir des pratiques d'évaluation plus efficaces.

Pourquoi évaluer?

Quatre principales raisons peuvent être invoquées afin d'évaluer des processus délibératifs :

- (i) S'assurer de l'usage approprié des ressources publiques ou institutionnelles;
- (ii) Déterminer si le processus fonctionne et tirer des leçons des expériences passées;

- (iii) Déterminer si le processus a été équitable ou non (p. ex. : si les perspectives des participants ont été fidèlement représentées);
- (iv) Mieux comprendre quel type de processus délibératif est plus efficace selon les différents enjeux et contextes (Abelson et Gauvin, 2006).

Quoi évaluer?

L'objet d'une évaluation peut être le processus et/ou les résultats du processus délibératif (Abelson et Gauvin, 2006). Une évaluation du processus permet d'explorer comment la délibération a été mise en pratique et quels problèmes ont été rencontrés. Une telle évaluation est particulièrement utile pour faire le suivi de la mise en place d'un processus délibératif et pour identifier les modifications à y apporter afin de l'améliorer. Par exemple, vous pourriez être intéressé à évaluer si un processus délibératif a été mené de manière équitable, ou si les participants avaient accès aux ressources appropriées pour participer aux délibérations de manière authentique.

L'évaluation des résultats permet, quant à elle, de mesurer des changements dans des indicateurs spécifiques, ainsi que d'établir si le processus de délibération a été efficace pour provoquer les changements souhaités. Une telle évaluation ne peut être entreprise que si les changements souhaités sont clairement énoncés, s'il existe des mesures appropriées pour suivre de tels changements, et s'il existe des mécanismes valides et fiables pour colliger les données pertinentes sur ces changements. Par exemple, vous pourriez être intéressé à mesurer certains changements chez les participants (p. ex. : est-ce que le processus délibératif a amélioré les connaissances des participants, leur aptitude à participer à des délibérations ou leur niveau de confiance dans le processus décisionnel?). Vous pourriez également être intéressé à mesurer des changements dans le processus décisionnel (p. ex. : est-ce que le processus délibératif a mené à une décision consensuelle, réceptive aux besoins des citoyens, et efficace?).



Quelles approches évaluatives?

Les évaluateurs peuvent adopter trois approches différentes pour évaluer les processus délibératifs :

- (i) **Évaluations basées sur les usagers** – ces évaluations prennent en considération les perspectives des différents acteurs (p. ex. : les participants, le personnel, les décideurs) qui pourraient utiliser des critères différents pour évaluer un processus délibératif;
- (ii) **Évaluations basées sur les théories** – ces évaluations se fient sur des critères basés sur les théories et modèles de délibération;
- (iii) **Évaluations sans objectif prédéterminé** – ces évaluations ne sont pas limitées par des théories ou des critères prédéterminés et mettent l'accent sur les résultats obtenus plutôt que les résultats souhaités (Chess, 2000).

L'approche évaluative que vous utiliserez devrait être adaptée à quelques considérations (p. ex. : Quel est l'objectif de l'évaluation? À quel auditoire s'adresse cette évaluation? Quelle source de données pourrait informer cette évaluation? Comment les données peuvent-elles être collectées de manière raisonnable? Quelles ressources sont disponibles pour effectuer cette évaluation?).

Quelle que soit l'approche choisie, plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour collecter les données durant l'évaluation d'un processus de délibération, allant du questionnaire auto-administré, aux sondages, aux entrevues, à des groupes de discussion, à l'observation non participante et/ou à l'analyse documentaire.

Quels facteurs contextuels sont importants à considérer?

Il est important de prendre conscience du fait qu'un processus délibératif est hautement dépendant du contexte (Abelson et Gauvin, 2006). Le contexte communautaire, le contexte politique, le contexte décisionnel et le contexte organisationnel peuvent

avoir, individuellement ou en interaction mutuelle, des conséquences positives ou négatives sur un processus délibératif (Delli Carpini *et al.*, 2004). Ainsi, les évaluateurs doivent tenir compte du contexte dans lequel les délibérations se déroulent afin de mener des évaluations valides.

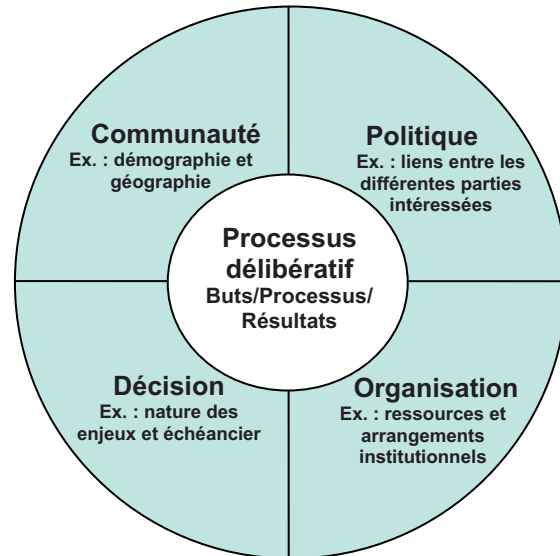


Figure 1 Importance des facteurs contextuels

Adapté de : Abelson et Gauvin (2006).

Trois cadres d'évaluation

Dans la section qui suit, nous présentons trois cadres pertinents pour soutenir des pratiques d'évaluation plus efficaces. Le premier cadre, développé par Gene Rowe et Lynn Frewer (2004), est l'un des plus fréquemment cités dans la littérature. Ce cadre identifie neuf critères qui sont considérés comme nécessaires pour qu'un processus soit jugé « efficace » (tableau 1). Sur la base de ces critères, les auteurs ont mis au point une trousse d'outils comprenant : (i) un questionnaire à l'intention des participants comportant 58 questions; et (ii) une liste de contrôle destinée aux évaluateurs qui observent le processus délibératif.

Tableau 1 Les neuf critères d'évaluation de Frewer et Rowe

<p>Représentativité : le public impliqué devrait comprendre un large échantillon, représentatif de la population affectée par la décision</p> <p>Indépendance : le processus devrait être mené de manière équitable</p> <p>Implication dès le début du processus : les participants devraient être impliqués aussi tôt que possible dans le processus</p> <p>Influence : le résultat du processus devrait avoir un impact véritable sur les décisions</p> <p>Transparence : le processus devrait être transparent pour que la population concernée puisse voir ce qui se passe et comment les décisions sont prises</p> <p>Accessibilité aux ressources : les participants devraient avoir accès aux ressources appropriées pour leur permettre des délibérations significatives</p> <p>Définition de tâche : la nature et la portée de l'exercice devraient être clairement définies</p> <p>Processus décisionnel structuré : le processus délibératif devrait utiliser des mécanismes appropriés pour structurer le processus décisionnel et l'exposer au public</p> <p>Rapport coût/efficacité : le processus devrait être perçu comme efficace aux yeux des organisateurs par rapport aux coûts engagés</p>
--

Source : Frewer & Rowe (2005).

Ce cadre est basé sur une recension des critères utilisés pour évaluer le succès des processus de délibération. De plus, le cadre demeure souple pour permettre des évaluations génériques ou personnalisées. Cependant, il accorde une attention limitée aux résultats d'un processus de délibération et pourrait s'avérer plus utile pour les évaluateurs intéressés aux évaluations de processus. Pour accéder à ce cadre, voir Frewer and Rowe (2005).

Le second exemple est un cadre portant uniquement sur l'évaluation de la qualité des délibérations. Développé par De Vries *et al.* (2010), ce cadre identifie quatre dimensions permettant de juger de la qualité des délibérations : (i) participation égale de tous les participants; (ii) respect des opinions des autres; (iii) désir des participants d'adopter une perspective sociétale sur l'enjeu en question, plutôt que de mettre l'accent sur ce qui importe pour chacun d'entre eux; et (iv) les opinions exprimées par les participants sont justifiées et argumentées. Les auteurs utilisent des méthodes à la fois qualitatives et quantitatives afin de réaliser de telles

évaluations (p. ex. : analyse des transcriptions des délibérations et résultats de sondages). Bien que les auteurs admettent que certaines dimensions demeurent difficiles à mesurer, ce cadre évaluatif reste une initiative prometteuse afin de découvrir ce qui se déroule lors de délibérations. Pour accéder à ce cadre, voir De Vries *et al.* (2010).

Le troisième exemple est un cadre développé pour évaluer les dialogues organisés par le McMaster Health Forum. Ce cadre est basé sur la théorie du comportement planifié. Développé par John N. Lavis et ses collègues (2009), ce cadre identifie douze caractéristiques de chaque dialogue organisé par le McMaster Health Forum. Un premier questionnaire demande aux participants d'évaluer l'utilité de chacune des caractéristiques du dialogue (p. ex. : le dialogue permet de réunir différents acteurs qui seraient impliqués dans, ou affectés par, des décisions futures reliées au problème; le dialogue ne cherchait pas un consensus, etc.). De plus, un bref questionnaire de suivi est envoyé aux participants six mois plus tard pour évaluer comment le dialogue a influencé leurs attitudes, normes, convictions, intentions et comportements.

Ce cadre a été développé spécifiquement pour évaluer les dialogues organisés par le McMaster Health Forum. Il est donc moins souple que le cadre de Rowe et Frewer lorsqu'on l'applique à d'autres types de processus délibératifs. Cependant, le cadre développé par Lavis et ses collègues peut fournir des pistes intéressantes aux évaluateurs intéressés à évaluer l'impact des délibérations sur les participants au fil du temps et non pas seulement sur la manière dont elles sont conduites. Pour plus de détails sur ce cadre, voir Lavis (2010).

Pour aller de l'avant

L'évaluation des processus délibératifs est parsemée de défis conceptuels et méthodologiques. Cependant, on a assisté au cours des dernières années à quelque progrès dans le développement de cadres d'évaluation ainsi qu'à des partenariats novateurs entre chercheurs et praticiens qui peuvent générer une expertise et des ressources précieuses. Les acteurs de santé publique peuvent tirer profit de tels partenariats avec des chercheurs afin de développer leurs capacités à organiser et évaluer des processus délibératifs.

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé et les processus délibératifs

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'utilisation des connaissances en matière de politiques publiques favorables à la santé au sein de la communauté de la santé publique, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS entend développer des documents pour soutenir les pratiques délibératives au Canada, mais aussi pour faire avancer la réflexion dans ce champ de pratique prometteur.

Pour avoir accès à ces ressources, vous pouvez visiter notre site Internet : <http://www.ccnpps.ca> [FR/ANG].

Références

- Abelson, J. et Gauvin, F. (2006). *Assessing the impacts of public participation: Concepts, evidence, and policy implications*. Ottawa : Canadian Policy Research Networks. Consulté en ligne à : http://www.cprn.org/documents/42669_fr.pdf.
- Abelson, J. (2009). Opportunities and challenges in the use of public deliberation to inform public health policies. *American Journal of Bioethics*, 9, 24-25.
- Chess, C. (2000). Evaluating environmental public participation: Methodological questions. *Journal of Environmental Planning and Management*, 43, 769-784.
- Culyer, A. J. et Lomas, J. (2006). Deliberative processes and evidence-informed decision making in healthcare: Do they work and how we might know? *Evidence and Policy: A Journal of Research, Debate, and Practice*, 2, 357-371.
- De Vries, R., Stanczyk, A. *et al.* (2010). Assessing the quality of democratic deliberation: A case study of public deliberation on the ethics of surrogate consent for research. *Social Science and Medicine*, 70, 1896-1903.
- Delli Carpini, M. X., Cook, F. L., et Jacobs, L. (2004). Public deliberation, discursive participation and citizen engagement. *Annual Review of Political Science*, 7, 315-344.
- Frewer, L. et Rowe, G. (2005). Evaluating public participation exercises: Strategic and practical issues. Dans Organisation for Economic Co-Operation and Development (Dir.), *Evaluating public participation in policy making* (p. 85-108). Paris.
- Lavis, J. N., Boyko, J. A. *et al.* (2009). SUPPORT Tools for evidence-informed health Policymaking (STP). 14. Organising and using policy dialogues to support evidence-informed policymaking. *Health Research Policy and Systems*, 7(s1), 1-8.
- Lavis, J. N. (2010). Organiser et évaluer les dialogues délibératifs au Canada et ailleurs. Dans *Délibérer pour guider la prise de décision*, 13^{es} Journées annuelles de santé publique, Montréal. Consulté en ligne à : http://www.ccnpps.ca/docs/DeliberationJASP2010_LA_VIS_FR.pdf.
- Mendelberg, T. (2002). The deliberative citizen: Theory and evidence. Dans M.Delli Carpini, L. Huddy, et Shapiro.R (Dir.), *Research in micropolitics: Political decision making, deliberation and participation* (p. 151-193). Greenwich, CT: JAI Press.
- Rowe, G. et Frewer, L. J. (2004). Evaluating public participation exercises: A research agenda. *Science, Technology, and Human Values*, 29, 512-556.
- Scutchfield, F. D., Hall, L., et Ireson, C. L. (2006). The public and public health organizations: Issues for community engagement in public health. *Health Policy*, 77, 76-85.

Septembre 2010

Auteur : François-Pierre Gauvin, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'expertise des acteurs de la santé publique en matière de politiques publiques favorables à la santé, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six centres financés par l'Agence de la santé publique du Canada. Répartis à travers le Canada, chacun des Centres de collaboration nationale en santé publique se spécialise dans un domaine précis, mais partage un mandat commun de synthèse, d'utilisation et de partage des connaissances. Le réseau des Centres agit aussi bien comme une structure de diffusion des contributions spécifiques des Centres que de lieu de production conjointe des projets communs. Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un chef de file en santé publique au Canada.

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada par le biais du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence de la santé publique du Canada.

N° de publication : 1201

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : www.inspq.qc.ca et du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au : www.ccnpps.ca.

An English version of this paper is also available at www.ncchpp.ca and at www.inspq.qc.ca/english.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 1^{er} TRIMESTRE 2011
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN : 978-2-550-60840-0 (VERSION IMPRIMÉE ANGLAISE)
ISBN : 978-2-550-60841-7 (PDF ANGLAIS)
ISBN : 978-2-550-60838-7 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN : 978-2-550-60839-4 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2011)

